



Demande de remboursement de trop perçu

Par **volnat**, le **03/12/2010** à **09:15**

Bonjour,

J'ai clôturé 2000 l'ensemble de mes comptes à LA POSTE (compte courant et Assurance Vie).

Je reçois récemment un courrier me demandant de rembourser un trop perçu à la suite d'une erreur de leur part lors de la clôture du compte.

N'ayant pas conservé les documents relatifs à ces transactions (plus de 10 ans !), je n'ai pas la possibilité de vérifier la véracité du courrier au niveau de la somme.

La somme demandée n'est pas trop important mais c'est pour le principe.

LA POSTE peut elle me demander au bout de 10 ans ce remboursement ?

Puis-je lui demander un justificatif prouvant la somme due ?

merci d'avance pour votre réponse